

ÉDITO

Cher-es collègues,
Comme vous le savez le ministère de la fonction publique et le gouvernement ont décidé de s'attaquer frontalement aux agent-es des trois versants de la fonction publique et aux femmes qui y sont en nombre plus important. Une nouvelle fois, la macronie alliée à la droite et l'extrême-droite dénigre celles et ceux qui font vivre les services publics au quotidien. Aux 3 jours de carence, s'ajoutent la suppression de la Gipa* et un budget d'austérité qui saignera beaucoup de ministères avec en ligne de mire : l'Éducation nationale, les collectivités territoriales, la justice, France Travail, les retraité-es, etc. Le tout s'inscrit dans un contexte d'attaques toujours plus importantes contre l'ensemble du monde du travail, qui réveille de multiples colères.

Ne nous laissons pas marcher dessus ! Ne laissons pas ce gouvernement passer l'hiver ! Imposons d'autres choix collectivement !

Aussi, la FSU appelle à une première journée de grève jeudi 5 décembre.

Faisons de cette date le point de départ d'une grande mobilisation pour les faire reculer !

Rendez-vous nombreux et nombreuses dans la rue et en assemblée générale pour échanger et décider ensemble des suites de la mobilisation : une seule journée ne suffira pas !

Danielle GUILLAUME et Pierre RIPART
Co-secrétaires départementaux de la FSU Oise

**Garantie individuelle de pouvoir d'achat qui avait pour but de compenser votre perte de pouvoir d'achat si la rémunération avait peu augmenté au cours des 4 dernières années.*

En plus de toutes les distributions et tournées organisées par les militant-es de la section départementale FSU et de ses syndicats nationaux, l'agenda des informations, des mobilisations et des actions dans l'Oise :

Mercredi 27 novembre :

- Réunion d'information syndicale de 9h à 12h au local de la FSU, espace Séné (avenue des écoles à Beauvais)
- Réunion d'information syndicale de 9h à 12h à Compiègne, salle A de l'espace du Puy du Roy (5 Rue Charles Faroux)

Jeudi 28 novembre :

- Réunion d'information syndicale de 9h00 à 12h00 salle Delalande à Saint-Just-en-Chaussée
- Réunion de secteur à 11h45 à l'école élémentaire Camus de Creil

Lundi 2 décembre :

- Réunion de secteur à 17h15 à l'école élémentaire Saint Exupéry de Noyon

Jeudi 5 décembre :

- Grève nationale avec une manifestation à Beauvais et une assemblée générale (les modalités seront communiquées sur le site de la FSU Oise dès que possible : fsu60.fsu.fr)

Samedi 14 décembre :

- Concert en faveur des enfants à la rue et leur famille à Compiègne (-> les infos <https://fb.me/e/5BXJFYFgr>)

Mercredi 18 décembre :

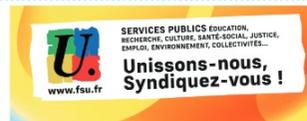
- Journée internationale des migrant-es : manifestation à 17h00 à Beauvais (gare sncf)

Jeudi 13 mars :

- Stage FSU Oise "écologie et bâti scolaire" : inscription en ligne -> fsu60.fsu.fr

Édité par la FSU Oise
Espace Séné, 53, rue A. Dancourt,
BP 80831 60008 BEAUVAIS Cedex
06 28 13 29 74 - fsu60@fsu.fr fsu60.fsu.fr

Maquette d'impression FSU Oise
Dir. de la publication : Pierre Ripart
CPPAP : 1027 S 07292
ISSN : 1248-9972



Maintenant, Tout de suite,
sans attendre,
je me syndique,
je me resyndique :
<https://fsu.fr/je-me-syndique/>

Sommaire :

- p2-3 : Affiche : Les jours de carence, ça donne quoi pour nous ?
- p4 : Édito et agenda



Bulletin de la FSU de l'Oise

BEAUVAIS PPDC

P4

LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

Bimestriel, VS n°417 suppl n°3, oct.-nov. 2024

Déposé le : 22 / 11 2024

À distribuer avant le : 28 / 11 / 2024

Jours de carence ?
Jeudi 5 décembre
Grève nationale
et début de la mobilisation



A l'intérieur de ce supplément :
une **AFFICHE** à placarder sur
ton lieu de travail ! **OUVRE vite !**

Non M. le Ministre, il ne faut pas parler d'absentéisme mais d'absence pour maladie ! Les agent·es ne sèchent pas le travail ! Ils sont arrêtés par leurs médecins en raison d'indications médicales !

Non M. le Ministre, les profs n'ont pas plus de journées d'absence : comme dans le secteur privé, ce nombre est de 10,3 en moyenne par an.



UN JOUR DE CARENCE, C'EST QUOI ?

Le « délai de carence » désigne le ou les jours qui ne sont pas couverts et qui induisent une perte de salaire pour un·e salarié·e en arrêt maladie (signé par un·e médecin).

DANS LA FONCTION PUBLIQUE, COMMENT ÇA MARCHE ?

Depuis 2018, un jour de carence s'applique à tous·tes les fonctionnaires puis, dès le second jour d'arrêt, l'assurance maladie, ou l'administration de l'agent·e concerné·e, verse un revenu de remplacement aux salarié·es, équivalent à 100% de son traitement.

QUE VEUT IMPOSER LE GOUVERNEMENT ? ET POURQUOI ?

Dès 2025, le gouvernement projette d'instaurer 3 jours de carence, puis, à partir du 4e jour d'arrêt, de ne verser que 90% du traitement pour le reste du congé maladie.

Le ministre Kasbarian justifie cela pour s'aligner avec le secteur privé qui subit déjà 3 journées de carence, et, pour lutter contre, ce qu'il nomme, l'absentéisme.

ET, CONCRÈTEMENT, ÇA DONNE QUOI POUR NOUS ??

Tu es enseignant·e éch. 7 · Tu es AESH / AED éch. 2 · Tu es secrétaire administratif·ve. cat.B gr.2 éch.9 · Tu es agent·e technique C2 éch.4, et...

-> **Tu ne te sens pas bien** et ton·ta médecin t'arrête 2 jours, **actuellement tu perds 93 € · tu perds 38 € · tu perds 76 € · tu perds 61 €**

Avec "3 jours de carence et rémunération à 90% au delà de 3 jours d'arrêt maladie", **tu perdras 186 € · tu perdras 76 € · tu perdras 152 € · tu perdras 122 €**

-> **Tu as une bonne grippe**, ton·ta médecin t'arrête 5 jours, **actuellement tu perds 93 € · tu perds 38 € · tu perds 76 € · tu perds 61 €**

Avec "3 jours de carence et rémunération à 90% au delà de 3 jours d'arrêt maladie", **tu perdras 298 € · tu perdras 114 € · tu perdras 244 € · tu perdras 197 €**

-> **Tu souffres d'une maladie chronique**, ton·ta médecin t'arrête régulièrement dans l'année jusqu'à deux semaines,

actuellement tu perds 93 € · tu perds 38 € · tu perds 76 € · tu perds 61 € à chaque arrêt.

Avec "3 jours de carence et rémunération à 90% au delà de 3 jours d'arrêt maladie", **tu perdras 382 € · tu perdras 156 € · tu perdras 313 € · tu perdras 252 €** à chaque arrêt.

-> **Suite à une opération**, la convalescence impose un arrêt d'1 mois et demi (45 jours), **actuellement tu perds 93 € · tu perds 38 € · tu perds 76 € · tu perds 61 €**

Avec "3 jours de carence et rémunération à 90% au delà de 3 jours d'arrêt maladie", **tu perdras 670 € · tu perdras 274 € · tu perdras 550 € · tu perdras 444 €**



Tu veux savoir ce que ça ferait pour ton cas précis, on a fait un calculateur là :



**Être malade n'est pas un choix ! Se soigner est un droit !
Puisqu'ils n'entendent rien d'autre, commençons à nous
mobiliser massivement par la grève dès le 5 décembre !**

